

Jean-Claude prend sa retraite cette semaine, après 28 années de loyaux services à la Chambre des communes. Il a commencé sa carrière en travaillant pour le caucus du Crédit social, du temps de Réal Caouette, puis il a exercé diverses fonctions à la Chambre. Il fait partie des services du greffier depuis 1991.

[Français]

Je sais, mes collègues, que vous voudrez saluer avec moi la longue et fructueuse carrière de Jean-Claude. Je désire te souhaiter, Jean-Claude, et aussi souhaiter à ta femme Suzanne, la santé et tout le bonheur possible pour les années à venir.

Des voix: Bravo!

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke, PC): Monsieur le Président, mon recours au Règlement a trait à la période des questions. Pendant la période des questions, le député de Kootenay-Ouest—Revelstoke a fait allusion à un document concernant la question des travaux à l'aéroport Pearson. Je voudrais savoir si, avec le consentement de la Chambre, nous pourrions demander au député de déposer le document en cause à la Chambre.

Le Président: Chers collègues, il est inhabituel de demander à un simple député de déposer un document. Cependant, avec le consentement des députés, la Chambre peut prendre toutes les décisions qu'elle veut. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Le Président: Il n'y a pas consentement unanime.

LES MINES

Mme Jane Stewart (Brant, Lib.): Monsieur le Président, plus tôt aujourd'hui, dans une déclaration à la Chambre, j'ai par inadvertance et erronément dit qu'il y avait 110 mines enfouies dans 62 pays de par le monde. En fait, il ne s'agit pas de 110 mines, ni de 110 000, mais bien de 110 millions de mines. Je tenais à être parfaitement claire à la Chambre quant à l'ampleur de ce terrible fléau.

Le Président: Je suis sûr que le compte rendu sera corrigé.

LES ARMES À FEU

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais corriger une erreur que j'ai commise en répondant à une question du député de Yorkton—Melville, le 23 mars dernier.

Le député me parlait de l'enregistrement des armes à feu. J'ai cité des chiffres de Statistique Canada dans ma réponse et j'ai déclaré que, en Saskatchewan, le taux de mortalité attribuable à l'utilisation d'une arme à feu était de 50 p. 100 plus élevé que la moyenne nationale et que le taux de suicides commis à l'aide d'une arme à feu était le double de la moyenne nationale. Je me trompais.

Les statistiques montrent, en réalité, que le taux de suicides commis à l'aide d'une arme à feu, en Saskatchewan, est un tiers plus élevé que la moyenne nationale. C'est le taux de décès dus à des accidents survenus durant la manipulation d'une arme à feu

Affaires courantes

qui équivaut à deux fois celui de la moyenne nationale. Le nombre total de décès attribuables à l'utilisation d'une arme à feu, en Saskatchewan, est de 25 p. 100 plus élevé que la moyenne nationale. Je donnerai au député une copie des statistiques qui confirment ces chiffres.

AFFAIRES COURANTES

• (1505)

[Français]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 31 pétitions.

* * *

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 92 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter le 70^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui porte sur le choix des affaires qui font l'objet d'un vote. Ce rapport est adopté d'office dès son dépôt.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je crois que vous obtiendrez le consentement unanime de la Chambre au sujet de la motion suivante. Je propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement et immédiatement après la période consacrée aux Affaires émanant des députés, le mercredi 29 mars 1995, la Chambre continuera à siéger pour une période n'excédant pas trois heures et ce, afin de débattre une motion « Que cette Chambre, à la lumière de la prise en considération par le Conseil de sécurité de l'ONU du renouvellement du mandat des forces de l'ONU dans l'ancienne Yougoslavie, prenne note de la rotation des troupes canadiennes servant sous la FORPRONU en Bosnie-Herzégovine et en Croatie »;

[Français]

Que les trois premiers députés ne pourront parler pour plus de 20 minutes et tous les autres députés qui prendront ensuite la parole seront limités à un temps de parole n'excédant pas 10 minutes;

Que, durant ce débat, le Président n'acceptera aucune motion dilatoire ou appel de quorum; et

Que, lorsque les trois heures de débat sur la motion auront été écoulées, ou lorsqu'aucun autre député désirera prendre la parole, peu importe laquelle de ces situations se réalisera en premier, le Président ajournera la Chambre jusqu'au prochain jour de séance.